



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

RAPPORT DU PRESIDENT

Exposé du Président,

La loi NOTRe du 7 août 2015 et son décret d'application 2016-841 du 24 juin 2016 ont modifié les articles du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires en introduisant des éléments complémentaires quant au contenu et à la forme du débat.

Il convient désormais de procéder à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, le rapport doit inclure une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs précisant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat, il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

1. Etat et évolution de la dette :

Le SBHG dispose d'une dette répartie en quatre emprunts successifs formalisés auprès du Crédit Agricole.

Le 1^{er} a été contracté en 2009 lors de la construction des locaux administratifs et techniques, le second en 2014 dans le cadre du financement de l'opération d'extension de ces mêmes locaux.

Par ailleurs, le SBHG a repris, par le biais d'une convention financière formalisée en 2015 avec les communes riveraines de la Seillonne, deux emprunts dont était titulaire le SIAH de la Seillonne aujourd'hui dissous.

Tous les prêts bancaires sont à taux fixe. Il n'y aura pas de mobilisation de nouvel emprunt auprès du système bancaire en 2017.

Une renégociation est en cours.

N° Prêt	Montant initial	Dernière échéance	Taux	Année de réalisation	Capital restant dû au 1/1/2017
T1EFXA015PR	263 000 €	05/04/2024	4,40 %	2009	157 492,23 €
CP20002491477	449 000 €	05/01/2034	4,40 %	2014	407 967,99 €
T1MDRK018PR	140 000 €	20/05/2032	5,35 %	2015	90 725,94 €
T1HOCY019PR	265 000 €	05/06/2030	3,30 %	2015	199 533,50 €
Total	1 117 000 €				855 719,66 €

2. Structure des effectifs et durée du travail :

	Effectifs	Masse salariale
2015	- Catégorie A : 2 - Catégorie B : 2 - Catégorie C : 7	471 777 €
2016	- Catégorie A : 2 - Catégorie B : 2 - Catégorie C : 11	587 317 €
DOB 2017	- Catégorie A : 2 - Catégorie B : 2 - Catégorie C : 11	648 240 €

L'augmentation constatée entre 2015 et 2016 est due essentiellement au transfert de personnel opéré au 1^{er} avril 2016 (9 mois), suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire.

En 2017, une nouvelle augmentation est constatée due à :

- la prise en compte du personnel supplémentaire pour une année complète,
- la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation de cotisations retraite,
- la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment, l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations).

Le temps de travail :

Les services du SBHG fonctionnent sur une base de 35 heures par semaine, précision faite que les deux agents de catégorie B travaillent à temps partiel (80 %) et que des horaires aménagés sont institués pour les équipes rivière en fonction des saisons.

3. Perspectives 2017 :

- A- Recettes de fonctionnement :

Concernant la **participation statutaire** des collectivités membres :

Il est proposé d'inscrire une somme de **523 000 €** au titre de la **participation globale** des collectivités en appliquant à la participation de 2016 (520 000 €) une augmentation correspondant à l'inflation.

D'autre part, sera perçue une participation de **10 311,88 €** correspondant au montant des intérêts d'emprunt des collectivités riveraines de la Seillonne.

Concernant les **subventions** à inscrire :

Etat :

- 11 400 € : aide emploi d'avenir et CUI CEA

Région :

Reliquat subventions :

- 3 008 € : étude des impacts,
- 10 197 € : animation du SAGE 2016,
- 2 033.5 € : étude en vue de l'élaboration du SAGE,
- 4 685.60 € : étude programme protection contre les crues de l'Hers aval,
- 1 770 € : étude protection contre les eaux du quartier du Flouquet sur la commune de Beaupuy,

Subventions nouvelles :

- 6 000 € : Aménagement du lit et des berges de l'Hers et de la Seillonne sur les Communes de Renneville et de Pin-Balma,
- 8 775 € : aménagement du lit et des berges du Girou sur la Commune de Gragnague,

Soit au total : 36 469,10 €

Département :

Subventions nouvelles :

- Aménagement du lit et des berges de l'Hers et de la Seillonne sur les Communes de Renneville et de Pin-Balma,
- aménagement du lit et des berges du Girou sur la Commune de Gragnague,

Soit au total : 19 700 €

Agence de l'Eau :

Reliquat subventions :

Une somme de **109 889,60 €** reste à percevoir.

B- Dépenses de fonctionnement :

	BUDGET 2016	CA 2016	BP 2017
Achats et variations de stock	68 550	49 776,13	21 700
Services Extérieurs	96 700	82 514,76	45 710
Autres Services Extérieurs	33 660	21003.27	12 550
Impôts taxes et versements assimilés	10 275	8 022.57	8 015
Salaires et charges	589 620	579 955.65	640 300
Autres charges de gestion courante	26 400	25 739.07	25 900
Charges financières (intérêt d'emprunt)	38 012,12	38 012,12	26 173,04

Il est à constater une augmentation du poste « salaires et charges » en raison de l'intégration, depuis le 1^{er} avril 2016, de quatre agents supplémentaires formant l'équipe rivière du Lauragais. Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont en baisse précision faite que des dépenses supplémentaires seront portées au Budget Supplémentaire qui devrait être présenté au mois de juin après octroi de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

C- Recettes d'investissement :

La section d'investissement comporte en recettes, le produit du FCTVA correspondant aux dépenses engagées en 2015. Il s'agit, outre les dépenses liées aux études et aux travaux en rivière, des dépenses relatives à l'opération de construction d'extension des locaux. Le montant attendu est de 84 500 €.

Est également à prévoir le produit du FCTVA à percevoir suite à la dissolution du SIAH de la Saune : 11 000 €.

Le FCTVA global s'élève à la somme de **95 500 €**.

La section comprend également en recettes la part capital correspondant à l'emprunt contracté par les communes riveraines de la Seillonne à hauteur de **15 169,80 €**.

D- Dépenses d'investissement :

Il est proposé les opérations suivantes :

Emprunt : remboursement en capital (bâtiment) et dette Seillonne : 40 025,54 €.

Etudes et travaux :

Concernant le programme d'études et de travaux, il sera proposé l'inscription dès le Budget Primitif d'un volume d'opérations.

Etudes :

Au BP, montant global estimé à 61 421,96 € correspondant à :

- 53 193,48 € pour l'étude gouvernance,
- 8 228,48 € correspondant à la tranche 2016 (dernière tranche) de l'étude des paramètres biologiques et analyse globale sur Launaguet,

Travaux :

Concernant les travaux, le Syndicat Mixte souhaite développer et poursuivre son action en termes d'entretien et de restauration des cours d'eau. L'année 2017 va être consacrée, suite à l'enquête publique réglementaire dont les conclusions sont attendues pour la fin du 1^{er} semestre, au démarrage de la 1^{ère} année du Programme Pluriannuel de Gestion 2017-2022.

Ainsi, le volume d'investissement nécessaire évalué aujourd'hui à 320 000 € sera inscrit au Budget Supplémentaire qui vous sera proposé au mois de juin.

Conformément au PPG et aux actions projetées en matière de prévention des inondations, la programmation des investissements sur les 3 années à venir est la suivante :

EXERCICES	GEMA	PI	
		Etudes	Travaux
2018	320 000 €	50 000 €	
2019	320 000 €	50 000 €	1 900 000 €
2020	320 000 €	50 000 €	

Par ailleurs, une somme de 2 086,60 € pour la remise en état du local technique suite au dégât des eaux constaté.

Autres dépenses d'investissement :

Enfin, il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

- Logiciel : 1 500 €,
- Matériel de transport : 16 970,76 €,
- Matériel de bureau et informatique : 3 000 €,
- Frais d'insertion : 5000 €.

Le budget ainsi proposé s'équilibrera au moyen des reports de l'exercice 2016.

Un programme complémentaire sera proposé lors de l'adoption du **Budget Supplémentaire**, dès obtention de l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre des missions 2017. Cette subvention devrait être effective au mois de juin.

Etudes :

- 18 480 € pour l'étude dans le cadre de la protection contre les eaux du quartier du Flouquet sur la Commune de Beaupuy,
- 10 000 € pour l'analyse des impacts sur Castelnau d'Estrétefonds,
- 3 000 € pour des prestations de topographie,
- 5 000 € pour une étude milieu aquatique /zone humide sur Launaguet.

Travaux :

Un montant global estimé à 320 000 € correspondant à :

- 50 000 € pour une opération d'aménagement du lit et des berges du Girou sur la Commune de Gragnague,
- 150 000 € pour une opération de renaturation de la Sausse sur Toulouse,
- 40 000 € pour une opération de renaturation dans le cadre du PUP Violette sur la Commune de l'Union,
- 70 000 € pour une opération d'aménagement de la Saune à Lauzerville, de la recharge alluvionnaire et une opération sur le Girou,
- 10 000 € affectés aux plantations.

Une fois les dépenses d'investissement ci-dessus inscrites en études et travaux, une somme devrait être disponible. Elle pourrait être consacrée à l'acquisition :

- d'une sous-soleuse : 4 000 €,
- d'une épareuse et d'un lamier : 30 000 €,
- le remplacement d'un véhicule : 20 000 €.